

## Pour une politique publique de la donnée

### Description

*À l'avant-garde des pays européens en matière de politique de la donnée depuis 2013, la France perd peu à peu son avance*

Par cet état des lieux de la politique publique de la donnée et des codes sources, menée en France depuis 2013, les auteurs de ce rapport se désolent du débat actuel en la matière, inapproprié selon eux, avec des arguments se limitant à «*pour ou contre l'ouverture*» des données. Un réel effort doit être fait pour démontrer l'intérêt d'une politique ambitieuse en la matière, notamment au sein de l'état<sup>1</sup> l'idée même de l'ouverture des données est loin de faire l'unanimité. La politique publique de la donnée et des codes sources n'est pas «*juste un enjeu tech*». Sa finalité est à la fois scientifique : «*la donnée est un vecteur de connaissance*» ; économique : «*la donnée est un levier d'innovation*» ; démocratique : «*la donnée améliore le service public*» ; et politique : «*la donnée est un moyen de restaurer la confiance dans l'action publique*». En outre, les données détenues par des acteurs privés contribuent à son enrichissement.

Parmi les nombreux exemples et cas d'usage abordés dans ce rapport, figure celui de l'accès aux données des contrats techniques des véhicules. Limité ou payant, cet accès constitue un frein à l'innovation. Cet exemple illustre la difficulté des administrations concernées à saisir les enjeux d'une démarche d'ouverture, notamment en matière de sécurité routière et d'environnement. Selon les acteurs du secteur automobile et la Fédération internationale de l'automobile (FIA), 10 à 15 % des véhicules d'occasion, en France, font l'objet d'une fraude au kilométrage. La start-up Certificare, créée en 2016, a développé un outil permettant de garantir l'absence de fraude au kilométrage en s'appuyant sur les données de partenaires privés comme les réseaux de réparateurs et les constructeurs automobiles. Mais le modèle et la viabilité de l'entreprise sont fortement remis en question, essentiellement en raison d'un manque d'ouverture des données d'immatriculation et de kilométrage des véhicules d'occasion. Si ces données existent bel et bien, elles sont gérées par l'UTAC SAS (Union technique de l'automobile, du motocycle et du cycle), société de droit privé créée par décret le 4 octobre 1991, sous la tutelle du ministre chargé des transports, et désignée comme l'*organisme technique central du contrat technique des véhicules*, qui centralise les relevés de kilométrage des véhicules effectués lors des contrats techniques. En conséquence, le nouveau propriétaire d'un véhicule ne peut pas, même à titre individuel, vérifier le kilométrage du véhicule d'occasion qu'il souhaite acquérir. Une réforme du code de la route pourrait le prévoir mais l'UTAC devra accepter d'ouvrir ses données afin

dâ€™automatiser les demandes dâ€™accès. De plus, le Système dâ€™immatriculation des véhicules (SIV) requiert lâ€™achat dâ€™une licence annuelle auprÃ©s du ministÃ©re de lâ€™intÃ©rieur dont la grille tarifaire varie suivant les modalitÃ©s de rÃ©utilisation des donnÃ©es et dont le coÃ»t, pour la start-up Certificare, sâ€™Ã©levait Ã 500 000 euros par an. Ce simple exemple montre le chemin quâ€™il reste Ã parcourir afin que les donnÃ©es publiques deviennent un *« terrain fertile Ã lâ€™innovation »* et permettent de *« moderniser lâ€™Ã©conomie »*.

Dans le domaine du logiciel libre, le rapport cite plusieurs exemples emblÃ©matiques du recours Ã ce type de programmes informatiques par des acteurs publics, parmi lesquels celui dâ€™un logiciel SIG (SystÃ©me dâ€™information gÃ©ographique) baptisÃ© QGIS. Ce programme, qui permet de *« collecter, conserver, traiter, analyser, gÃ©rer et prÃ©senter tous types de donnÃ©es spatiales et gÃ©ographiques »*, est notamment utilisÃ© par le ministÃ©re de lâ€™Ã©cologie. Une enquÃªte, menÃ©e en 2010, a rÃ©vÃ©lÃ© que lâ€™usage des logiciels SIG libres de droit ne concernait que 80 utilisateurs alors que cette administration payait 5 200 licences de SIG propriÃ©taires. En application dâ€™une circulaire de 2012 sur lâ€™usage des logiciels libres dans lâ€™administration, le ministÃ©re de lâ€™Ã©cologie a pu participer au dÃ©veloppement du QGIS, faisant valoir de potentielles Ã©conomies et lâ€™opportunitÃ© dâ€™adapter ce logiciel aux besoins de ses utilisateurs. RÃ©sultat : le ministÃ©re comptait, en juin 2013, une communautÃ© active dâ€™utilisateurs *« avec plus de 350 abonnÃ©s Ã la liste de discussion, attirÃ©s par la gratuitÃ© de lâ€™outil, la possibilitÃ© dâ€™utilisations avancÃ©es et le dÃ©veloppement d’applications mÃ©tiers »*. Aujourdâ€™hui, la quasi-totalitÃ© des utilisateurs de SIG au sein de cette administration, aprÃ©s avoir bÃ©nÃ©ficiÃ© dâ€™un important dispositif de formation, ont franchi le pas, travaillant avec un logiciel libre *« au moins aussi puissant que lâ€™ancien logiciel propriÃ©taire »*.

Ne se faisant guÃ©re dâ€™illusions sur leur application, les auteurs de ce rapport formulent nÃ©anmoins trente-sept recommandations, parmi lesquelles nommer auprÃ©s du Premier ministre un administrateur gÃ©nÃ©ral de la donnÃ©e, des algorithmes et des codes sources ; faire porter cette politique de la donnÃ©e, Ã la fois, par lâ€™autoritÃ© administrative indÃ©pendante chargÃ©e de veiller au respect de la libertÃ© dâ€™accÃ©s aux documents administratifs et aux archives publiques ainsi qu’Ã la rÃ©utilisation des informations publiques, la Cada (Commission dâ€™accÃ©s aux documents administratifs), par la Cnil (Commission nationale de l’informatique et des libertÃ©s) et par lâ€™Anssi (Agence nationale de la sÃ©curitÃ© des systÃ©mes d’information) pour le volet cyber-sÃ©curitÃ© ; ou encore assurer une formation sÃ©rieuse aux agents de la fonction publique sur les enjeux du numÃ©rique. La Cada qui devrait justement Ãªtre au cÅur de cette politique dâ€™accÃ©s aux donnÃ©es publiques, ne rÃ©pond pas aux demandes des citoyens dans 80 % des cas et le dÃ©lai dâ€™attente dâ€™une rÃ©ponse atteignait 176 jours en 2019.

**Pour une politique publique de la donnÃ©e**, Ã©ric Bothorel, dÃ©putÃ© des CÃ©tes-dâ€™Armor, StÃ©phanie Combes, directrice du Health Data Hub, et Renaud Vedel, coordonnateur national pour lâ€™MIA, rapport au Premier ministre, dÃ©cembre 2020.

## Categorie

1. A lire en ligne

**date de publication**

9 mars 2021

**Auteur**

jacquesandrefines